

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD CHARENTE : Bassins Tude et Dronne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 30 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le douze mars à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chalais, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

Etaient présents –

M. Laurent BERTAUD	AIGNES ET PUYPEROUX
M. Jean Paul LAFRAIS	AUBETERRE sur DRONNE
M. Bernard BERTON	BARDENAC
M. Régis CHALARD	BAZAC
M. Pas de représentants présents	BELLON
M. Stéphane BEGUERIE - Jean Claude FAURE	BONNES
M. Yves DUPUY – Pascal BOURDIGEAUD	BORS DE MONTMOREAU
M. Olivier RIVALAN - Fabrice BORDE	BRIE / CHALAIS
M. Jean Pierre CHARBONNIER – Myriam VIGNAUD	BROSSAC
M. Joël MOTY	CHALAIS
M. Daniel BOUCHERIE	CHATIGNAC
M. Lysiane BOUGON-CELERIER – Francis BROUANT	CHAVENAT
M. Julien COGULET- Marie GAZEL	COURGEAC
M. François DI VIRGILIO	COURLAC
M. Noël GEORGES	CURAC
M. Pas de représentants présents	JUIGNAC
M. Cyril BRARD - Bernard CHAUVIT	LAPARDE
M. Laurent ESCLASSE – Joël LABROUSSE	Les ESSARDS
M. Philippe FOUGA	MEDILLAC
M. Dominique CHAUMET	MONTBOYER
M. Damien HERY	MONTIGNAC le COQ
M. Bernard HERBRETEAU – Jean Claude CHAUMET	MONTMOREAU-ST-CYBARD
M. Régis STEFANIAK	NABINAUD
M. Daniel ROUSSE	ORIVAL
M. Géraldine BOUILLON	PILLAC
M. Joël BONIFACE	RIOUX-MARTIN
M. Jean Marie RIBEREAU	ROUFFIAC
M. Michel PAUL-HAZARD – Loïc SEGUIN	St AMAND DE MONTMOREAU
M. Michaël PASQUIER – Fabrice GUITARD	St AVIT
M. Vincent FROUGIER	St EUTROPE
M. Dominique BLANLOEUIL – Corinne BILLONNET	St LAURENT DE BELZAGOT
M. Loïc CIMETIERE – Martine VAN LECKWYCK - CATRY	St MARTIAL DE MONTMOREAU
M. Thierry JAUVIN – Alexandre DOUSSAINT	St QUENTIN DE CHALAIS
M. William RICHARD	St ROMAIN
M. Christian MARCADIER	St SEVERIN
M. Nicole GEIMOT – Claudia CABROL	YVIERS

Date de la convocation : 18 avril 2014 - Quorum : 19

Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 30

Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 19

Nbre de votants : 34

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission de technicien de rivière
- M. HOSPITALE Pierre Antoine, adjoint technique

OBJET : INDEMNITE DE BUDGET et DE CONSEIL versées AUX COMPTABLES de la DDFIP

Le président expose :

VU, l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982
VU, le décret 82-979 du 19 novembre 1982
VU, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983
VU, l'arrêté du 16 septembre 1983

Qui ont fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de budget aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de receveurs municipaux et syndicaux

CONSIDERANT , les prestations assurées par le comptable,

Sur l'indemnité de CONSEIL

Monsieur le Président expose au comité syndical que la collectivité est amenée à demander régulièrement des conseils au comptable en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable

Suite aux élections de 2014, qui ont conduit au renouvellement de l'Assemblée délibérante, il propose d'attribuer au comptable l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le comité syndical, décide d'accorder, l'indemnité précitée sur la base du taux maximal (100 %) fixé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

De fait, Mme Anne BEAUVAL percevra cette indemnité à compter de l'année 2014 au taux de 100 % pour l'année civile et entière

Sur l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires

Le comité syndical décide en outre d'attribuer au comptable l'indemnité d'aide à la confection de budget d'un montant annuel de :

- 30,49 € sur la base du taux maximal (100 %) pour l'année civile et entière

- il décide de donner le pouvoir au président de signer les pièces concernant la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,
Joël BONIFACE